

EQUIPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

Alimentation en eau potable

AUTRES TRAVAUX DE DISTRIBUTION

Textes de référence :

Décret 72-196 du 10 mars 1972.

Délibérations du Conseil général des 25 janvier 1990, 17 juin 1991, 14 juin 1993, 17 février 1998, 7 février 2008, 28 juin 2008, 27 octobre 2008, 25 mars 2010, 29 juin 2010, 25 octobre 2012 et du Conseil départemental du 08 février 2018.

Nature des opérations :

Travaux d'extension et de renforcement de réseaux, ...

Sont exclus :

- la création de branchements individuels ;
- les travaux d'entretien des ouvrages ;
- les travaux pour la desserte d'habitations nouvelles ou de secteurs en cours de viabilisation (lotissements, opération immobilière, ZA ...) ;
- les travaux de desserte incendie.

Bénéficiaires :

Communes et structures intercommunales.

Taux de subvention :

Opérations communales		Opérations intercommunales	
Classe	Taux	Nombre de communes membres du groupement	Taux
C1	30 %	≥ 30	40 %
C2	25 %	≥ 20	35 %
C3	20 %	< 20	30 %

Pour les Communes, le taux de subvention peut être majoré de 5 points selon l'effort fiscal ou le potentiel fiscal par habitant de la collectivité.

Service instructeur :

Pôle développement/service équipement des Communes.